LES ATELIERS
Centre de production en art actuel

Politique de membership

En vigueur le 1er octobre 2020
Modifications : à venir (octobre 2021)

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE 3

2. CENTRE DE PRODUCTION EN ART ACTUEL LES ATELIERS (CPAAA) 3

2.1. Mission **3**

2.1.1. Services offerts **3**

2.2. Vision de l'organisme **3**

2.2.1. Valeurs **3**

2.2.2. Principes généraux **3**

2.2.3. Pérennité **4**

2.3. Fonctionnement du CPAAA **4**

2.3.1. Conseil d'administration, comité consultatif et jury **4**

2.3.2. Assemblée générale annuelle **4**

2.3.3. Équipe de travail permanente **4**

3. POLITIQUE DE MEMBERSHIP DU CPAAA 5

3.1. Obligations du CPAAA envers ses membres **5**

3.2. Statuts et catégories des membres **5**

3.2.1. Membres actifs **5**

3.2.2. Membres honoraires **6**

3.3. Critères généraux d'adhésion et responsabilités des membres **6**

3.4. Contributions et privilèges pour chacune des catégories de membres **6**

3.4.1. MEMBRE PROFESSIONNEL·LE **6**

3.4.2. MEMBRE DE SOUTIEN **6**

3.4.3. MEMBRE CORPORATIF **7**

3.5. Demandes d'adhésion **7**

3.6. Modalité d'accueil des nouveaux membres **7**

3.7. Exclusion **7**

3.8. Renouvellement de l'adhésion **8**

4. ANNEXES 8

4.1. Formulaire d'adhésion, version papier. **8**

1. PRÉAMBULE

Hourra, Les Ateliers peuvent enfin accueillir leurs membres et c'est grâce à vous ! Plusieurs mois de travail se cachent derrière cette politique de membership que nous avons voulu adaptée aux besoins de toutes les catégories de personnes qui gravitent autour de l'organisme et de ses activités. Artistes, collectionneurs, amateurs d'art et entreprises, nous vous avons posé des questions à savoir quelles étaient vos attentes par rapport à l'implantation d'un centre d'artistes dans Charlevoix et dans quelle mesure vous souhaitiez contribuer au succès de sa mission. Vos réponses ont donné lieu à une foule de discussions, d'analyses et de calculs qui ont finalement débouché sur la structure de membership que vous tenez entre vos mains.
Merci infiniment pour votre appui à la production en art actuel éloignée des grands centres et au plaisir de devenir un plus dans votre paysage culturel et solidaire !

2. CENTRE DE PRODUCTION EN ART ACTUEL LES ATELIERS (CPAAA)

2.1. Mission

Premier et unique centre d'artistes de la région de Charlevoix, le Centre de production en art actuel Les Ateliers vise à soutenir les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation dont la recherche porte sur le territoire et/ou le patrimoine en leur offrant des espaces d'ateliers, de l'équipement et des opportunités de création propices à l'expérimentation, au perfectionnement et à la transmission des savoirs, ainsi qu'une communauté forte avec laquelle échanger.

2.1.1. Services offerts

Les services offerts par Les Ateliers sont donc les suivants :

- Location d'espaces d'ateliers et d'équipement artistique de pointe à tarif abordable
- Organisation d'expositions éphémères, de formations et autres événements de réseautage
- Animation d'activités de médiation culturelle pour les entreprises et les particuliers
- Prise en charge de mandats d'art public et autres appels de projets pertinents pour les artistes

2.2. Vision de l'organisme

2.2.1. Valeurs

Les actions du CPAAA et des membres de son conseil d'administration sont guidées par des valeurs de solidarité, d'éco-responsabilité et de créativité.

2.2.2. Principes généraux

La ligne de conduite adoptée par le CPAAA est basée sur les principes généraux suivants :

- Principe d'équité – Nous veillons à prendre en compte les particularités de chaque situation et de chaque individu afin de prendre des décisions qui soient pleinement justes et responsables.
- Principe d'écologie – Nous faisons de notre mieux pour minimiser notre empreinte écologique et faire des choix qui soient respectueux de l'environnement.
- Principe d'innovation – Nous nous engageons à privilégier les solutions nouvelles qui sont d'une efficacité supérieure en termes de qualité et de coût par rapport aux solutions existantes.

2.2.3. Pérennité

Le CPAAA est déterminé à assurer sa pérennité en améliorant son offre de services sur une base continue et en faisant toujours grandir sa communauté de membres, dans l'objectif de devenir une référence pour les artistes de partout dans le monde curieux de venir créer et faire de la recherche dans Charlevoix autour des notions de territoire et de patrimoine.

2.3. Fonctionnement du CPAAA

2.3.1. Conseil d'administration, comité consultatif et jury

Notre conseil d'administration :

- Lydia Duchesne, présidente
  Musicienne, Responsable de la programmation et des séjours de groupe – Auberge des Balcons

- André Breton, vice-président
  Architecte – Ville de Québec

- Hugo Leblanc-Dufour, trésorier
  Gestionnaire et Fondateur – Auberge des Balcons, PAK-SAK, Fween

- Chloé Lucie Desnouveaux, secrétaire
  Potière et céramiste membre de la Corporation des Métiers d'Art, Propriétaire – La Terrière

- Gabrielle Bouchard, administratrice
  Assistante d'artiste et assistante de collection – Marc Séguin, Giverny Capital

Notre comité consultatif :

- Karine Locatelli, artiste en dessin et broderie
- Jimmy Perron, artiste peintre et sculpteur
- Pierre Bouchard, artiste peintre et muraliste

Notre jury :

- Jimmy Perron, artiste charlevoisien ayant son atelier au CPAAA
- Nadia Morin, artiste et chargée des expositions à la Maison de la Littérature
- Patricia Aubé, artiste et conservatrice au Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul

2.3.2. Assemblée générale annuelle

Notre assemblée générale annuelle (AGA) se tiendra à Baie-Saint-Paul au mois de janvier.

2.3.3. Équipe de travail permanente

- Marilyne Busque-Dubois
  Autrice, Directrice générale et fondatrice des Ateliers

3. POLITIQUE DE MEMBERSHIP DU CPAAA

3.1. Obligations du CPAAA envers ses membres

Le CPAAA s'engage à respecter ses devoirs en s'assurant :

- De veiller au bon fonctionnement du programme de membership
- D'offrir à ses membres les services pour lesquels ils contribuent monétairement
- D'assurer le lien avec les partenaires
- De communiquer clairement toute modification à la politique en place

3.2. Statuts et catégories des membres

3.2.1. Membres actifs

Répondent aux critères généraux d'admission et aux responsabilités des membres et correspondent à l'une des catégories de membre suivantes :

MEMBRE PROFESSIONNEL·LE

Tout·e artiste professionnel·le ou en voie de professionnalisation* tel que défini par la Loi sur le statut de l'artiste qui a envie de faire partie de la communauté d'artistes en art actuel de Charlevoix :

> « A le statut d'artiste professionnel, […] l'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10 […], les artistes de la scène, du disque et du cinéma [qui offrent leurs] services moyennant rémunération [ou] le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :
>
> 1. Il se déclare artiste professionnel ;
> 2. Il crée des œuvres pour son propre compte ;
> 3. Ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;
> 4. Il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature. »

*Dont la pratique n'en est pas une de loisir.

Critères d'adhésion : Fournir, si demandé, un dossier de candidature incluant cv artistique, extraits d'œuvres (5 à 8 images, textes ou vidéos) et courte lettre à l'intention du jury.

MEMBRE SOUTIEN

Tout individu ayant à cœur la production artistique dans Charlevoix.
Passionné·e·s d'art et de culture, artistes amateur·rice·s, collectionneur·euse·s, familles, etc.

Critères d'adhésion : aucun.

MEMBRE CORPORATIF

Toute entreprise légalement constituée ainsi que toute institution gouvernementale inspirée par la créativité des artistes en région.

Critères d'adhésion : Fournir, si demandé, le numéro d'identification de l'entreprise ou de l'institution.

3.2.2. Membres honoraires

Tout individu que le conseil d'administration choisit d'honorer pour service émérite rendu au CPAAA ou à la communauté artistique de Charlevoix (i.e. : grand·e donateur·rice).

3.3. Critères généraux d'adhésion et responsabilités des membres

- Avoir à cœur la production de l'art actuel dans Charlevoix.
- Correspondre à l'un des profils de membres actifs, ou honoraires.
- Pour les membres actifs, payer la contribution annuelle liée à la catégorie de membre choisie.
- Respecter les membres des Ateliers, le matériel et l'équipe de gestion.

3.4. Contributions et privilèges pour chacune des catégories de membres

3.4.1. MEMBRE PROFESSIONNEL·LE

30 $ annuellement – Artiste professionnel·le ou en voie de professionnalisation (à la réception du courriel d'approbation du dossier de candidature SEULEMENT - cv, extraits du travail, lettre d'intention - soumis au jury des Ateliers à lesateliers@maisonmere.ca)

Privilèges :

- Exclusivité sur la location d'espaces d'ateliers à l'année ou en résidence (1 semaine à 4 mois)
- Exclusivité sur la location d'équipement artistique et numérique
- 15 % de rabais sur la location d'espaces d'ateliers pour la tenue d'événements à caractère culturel
- 15 % de rabais sur les activités payantes (démonstrations, formations, etc.)
- Invitation aux événements et activités en primeur
- Invitation à des événements de réseautage exclusifs
- Inscription à l'infolettre et réception d'appels de projets adressés exclusivement aux membres Pro
- Inscription au répertoire des membres Pro sur notre site web
- Droit de vote aux AGA
- Avantages et rabais chez nos partenaires participants :
    - Accès exclusif aux espaces, équipements, accessoires et matériel de production de La Terrière – ateliers d'art céramique et poterie au tarif de 100$ pour 10h de production*.
    - 30% de rabais sur l'hébergement à l'Auberge de jeunesse des Balcons pour toute la durée d'une résidence de création aux Ateliers*.
    - Plusieurs autres partenaires à venir…

      *certaines conditions s'appliquent

3.4.2. MEMBRE SOUTIEN

40 $ annuellement – Étudiant·e (sur présentation d'une carte étudiante valide)

45 $ annuellement – Individu
95 $ annuellement – Famille (2 adultes, 1-4 enfants - 18 ans et moins)

Privilèges :

- Invitation aux événements et activités en primeur
- Invitations V.I.P. à des vernissages et portes ouvertes
- 10 % de rabais sur les activités payantes (démonstrations, formations, etc.)
- Droit de vote aux AGA
- Avantages et rabais chez nos partenaires participants :
    - 10% de rabais sur l'acquisition de pièces des collections utilitaires et sculpturales à La Terrière – ateliers d'art céramique et poterie*.
    - Plusieurs autres partenaires à venir…

      *certaines conditions s'appliquent

3.4.3. MEMBRE CORPORATIF

40 $ / représentant·e, annuellement – 1 à 5 représentant·e·s
35 $ / représentant·e, annuellement – 6 à 10 représentant·e·s
30 $ / représentant·e, annuellement – 11 représentant·e·s et plus

Privilèges :

- Invitation aux événements et activités en primeur
- Invitations V.I.P. à des vernissages et portes ouvertes
- 10 % de rabais sur les activités payantes (démonstrations, formations, etc.) pour vos employé·e·s
- 10 % de rabais sur la location d'espaces d'ateliers pour la tenue d'événements à caractère culturel
- 10% de rabais sur les frais administratifs pour la soumission d'un projet aux Ateliers
- Droit de vote aux AGA (1 seul·e représentant·e)
- Avantages et rabais chez nos partenaires participants :
    - 10% de rabais sur l'acquisition de pièces des collections utilitaires et sculpturales à La Terrière – ateliers d'art céramique et poterie*.
    - Plusieurs autres partenaires à venir…

      *certaines conditions s'appliquent

3.5. Demandes d'adhésion

Demande d'adhésion possible en tout temps pour l'année en cours.
Renouvellement annuel possible deux fois par an, en octobre et en mars.
Les adhésions peuvent se faire en ligne via la plateforme Simplyk à http://bit.ly/deviensmembre
ou encore en personne à nos bureaux (Maison Mère, local 2214) via le formulaire papier.

3.6. Modalité d'accueil des nouveaux membres

Votre carte de membre incluant votre numéro et votre catégorie de membre vous sera remise en personne ou par la poste (pour les adhésions en ligne), dans un délai d'une à deux semaines.
Un petit médaillon fait main par *La Terrière – art céramique et poterie* affichant notre logo sera remis aux cent premiers membres.

3.7. Exclusion

Le C.A. peut, par résolution, suspendre pour une période déterminée ou expulser définitivement un membre, en considération des éléments suivants :

- N'a pas acquitté sa cotisation de membre pour l'année en cours.
- A fait preuve de comportements inacceptables envers les personnes durant une activité, créé la discorde, intimider ou violenter d'autres membres.
- A brisé volontairement ou tenté de voler le matériel ou les locaux appartenant aux Ateliers.
- A menti ou dissimulé des informations importantes en lien avec son adhésion.
- Est allé·e à l'encontre des valeurs de l'organisme d'une façon ou d'une autre.

Cette procédure entraîne :

- Perte de tous les privilèges, sans remboursement de la cotisation si elle celle-ci avait été acquittée.
- Dans des cas de force majeure, interdiction de participer à toute activité des Ateliers.

3.8. Renouvellement de l'adhésion

La durée de l'adhésion est d'un an. Pour conserver son statut de membre, ce dernier ou cette dernière doit renouveler son membership à l'échéance (octobre ou mars) en s'acquittant de la cotisation reliée à sa catégorie de membre, en ligne ou en personne à nos bureaux.

4. ANNEXES

4.1. Formulaire d'adhésion, version papier.

Je veux devenir membre :

☐ Professionnel·le (30$) ☐ Soutien « Étudiant·e » (40$) ☐ Corporatif – 1 à 5 représentant·e·(s) (40$)
☐ Soutien « Individu » (45$) ☐ Corporatif – 6 à 10 représentant·e·s (35$)
☐ Soutien « Famille » (95$) ☐ Corporatif – 11 représentant·e·s et + (30$)

Prénom : _____
Nom : _____
Adresse courriel : _____
Adresse complète : _____
No de téléphone : _____
Nom de l'entreprise, s'il y a lieu : _____

Je suis un·e... :

☐ Artiste professionnel·le ☐ Artiste en voie de professionnalisation
☐ Étudiant·e ☐ Artiste amateur·rice
☐ Amateur·rice d'art ☐ Collectionneur·euse
☐ Propriétaire d'une galerie d'art ☐ Gestionnaire d'un organisme culturel
☐ Autre _____

Décrivez-nous brièvement les éléments qui vous motivent à devenir membre des Ateliers :

_____
_____